8 mars 2017

Appel à projets : Et nos voisins européens, comment font-ils ?

La CNSA lance un appel à projets pour encourager des équipes de professionnels et de chercheurs français à étudier comment nos voisins européens accompagnent les personnes en situation de handicap ou de perte d’autonomie. Cet appel à projets contribue à la stratégie quinquennale d’évolution de l’offre médico-sociale, dans ses volets polyhandicap et handicap psychique.

La CNSA a identifié cinq axes d’étude :

* l’accompagnement des personnes polyhandicapées
* l’accès et le maintien dans le logement des personnes ayant des troubles psychiques
* l’accompagnement des personnes jeunes atteintes de la maladie d’Alzheimer ou de troubles apparentés
* le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées dépendantes vivant en établissement
* les organisations territoriales pour le maintien à domicile de personnes très dépendantes

Sur la base d’une revue documentaire et d’un voyage d’études, les porteurs de projets présenteront les enseignements qu’ils en tirent pour leur propre pratique professionnelle, pour le fonctionnement et l’organisation de l’organisme auquel ils appartiennent et pour l’amélioration des pratiques en France.

La CNSA entend ainsi :

* améliorer les connaissances sur les politiques, dispositifs, outils et pratiques d’accompagnement ;
* questionner les pratiques françaises ;
* identifier des pratiques inspirantes pour les expérimenter et envisager un éventuel transfert.

Afin de capitaliser sur les résultats des projets financés, la CNSA organisera un séminaire de restitution en juin 2018.

Comment participer ?

Chaque équipe se composera a minima de professionnels du secteur médico-social et de chercheurs académiques, et si possible de financeurs territoriaux (agence régionale de santé, conseil départemental), de représentants d’usagers ou de familles.

**Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier entre le 1er et le 9 juin 2017 sur une plateforme accessible depuis le site de la CNSA.** Dans l’intervalle, ils pourront adresser leur demande de renseignement à innovation2017@cnsa.fr.

Le texte de l’appel à projets est consultable sur le site de la CNSA dans la rubrique « Soutien à la recherche et à l’innovation ».

Le quatrième appel à projets thématique

Depuis sa création, la CNSA soutient les projets qui visent à améliorer la connaissance des situations de handicap et de perte d’autonomie et leurs conséquences, et qui visent à expérimenter de nouvelles actions, dispositifs, ou méthodes permettant d’améliorer l’accompagnement du handicap ou de la perte d’autonomie.

Il s’agit du quatrième appel à projets thématique lancé par la CNSA dans le but de faire émerger un ensemble d’actions complémentaires. Les deux premiers, lancés en 2015, avaient pour thèmes [l’économie circulaire des aides techniques](http://www.cnsa.fr/soutien-a-la-recherche-et-a-linnovation/appels-a-projets-thematiques/projets-en-cours/resultats-de-lappel-a-projets-economie-circulaire-des-aides-techniques) et [l’aide aux aidants](http://www.cnsa.fr/soutien-a-la-recherche-et-a-linnovation/appels-a-projets-thematiques/projets-en-cours/resultats-de-lappel-a-projets-aide-aux-aidants). En 2016, le troisième portait sur [l’accès aux loisirs choisis](http://www.cnsa.fr/soutien-a-la-recherche-et-a-linnovation/appels-a-projets-thematiques/projets-en-cours/quinze-projets-retenus-pour-ameliorer-lacces-des-personnes-en-situation-de-handicap-ou-de-perte-dautonomie-aux-loisirs).

**À propos de la CNSA**

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public administratif dont les missions sont les suivantes :

∞ Participer au financement de l’aide à l’autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l’allocation personnalisée d’autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux.

∞ Garantir l’égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l’âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.

∞ Assurer une mission d’expertise, d’information et d’animation : échange d’informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d’actions innovantes, développement d’outils d’évaluation, appui aux services de l’État dans l’identification des priorités et l’adaptation de l’offre.

∞ Enfin, la CNSA a un rôle d’expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l’accès à l’autonomie, quels que soient l’âge et l’origine du handicap.

En 2017, la CNSA gère un budget de plus de 25 milliards d’euros.

**Contact presse**

**Aurore Anotin – CNSA**

Tél. : 01 53 91 21 75

aurore.anotin@cnsa.fr

 **@CNSA\_actu**